

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 536

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 5 BIS AA

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est souhaitable d'éviter la multiplication des rapports, pour y préférer un engagement concret du gouvernement.